

# Règlement du Jeu

## « Le passeport du supporter Guérétois »

### organisé par l'association « Vingt Trois Mille »

**Article 1 :** A l'occasion de la coupe du monde de football 2026, l'association « Vingt Trois Mille », sise au 5 rue Joseph Ducouret - 23000 Guéret, organise un **jeu gratuit** à Guéret, intitulé « **le passeport du supporter Guérétois !** », du 18 juin au 19 juillet 2026.

**Article 2 :** Chaque commerçant participant à l'opération dispose d'une affiche indiquant le jeu. Toute personne majeure peut participer au jeu à l'exclusion des organisateurs et des commerçants, participants ou non. Le fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation du présent règlement.

**Article 3 :** Les commerçants participants (identifiés par une affiche spécifique) disposent dans leur vitrine ou dans leur commerce une photo d'un des joueurs de sélectionné pour la coupe du monde de Football dans l'équipe de France. Les adresses des commerces participants sont publiées sur le site internet de l'association <https://23000.fr/> sur le portail des vitrines de Guéret <https://gueret-vitrines.fr/>

**Article 4 :** Pour participer au jeu, il suffit de se procurer un passeport du supporter Guérétois chez un commerçant (offert pur tout achat de 5 € minimum) et de faire le tour des commerces participants afin de noter les noms de 11 joueurs et les noms des 11 commerces associés.

**Article 5 :** Une fois le passeport du supporter rempli avec 11 joueurs différents et les 11 commerces correspondants, le participant le dépose chez un des commerçant participant. Tous les bulletins de jeu doivent parvenir au siège de l'association le 19 juillet au plus tard.

**Article 6 :** Le tirage au sort des gagnants aura lieu le lundi 20 juillet 2026 parmi les bulletins correctement remplis. Le jeu est doté de 400 euros en chèques cadeaux. Les commerçants peuvent proposer un « **BONUS** » : le lendemain d'une victoire de l'équipe de France : ils offrent des goodies et des remises pour tout achat sur présentation d'un passeport rempli avec une équipe complète de 11 joueurs sur leur passeport. Le montant de la remise est affiché en magasin.

**Article 7 :** Les lots gagnés ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remis de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance des prix attribués et/ou leur utilisation.

**Article 8 :** Les gagnants autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms, prénoms et images dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaires ou promotionnels, sur tout support sans que cette autorisation ouvre droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

**Article 9 :** Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ils bénéficient d'un droit d'accès, et le cas échéant, de rectification ou de suppression des informations les concernant. Pour exercer ce droit, il convient de s'adresser au siège de l'association « Vingt Trois Mille » ou par email à : [23000gueret@orange.fr](mailto:23000gueret@orange.fr).

**Article 10 :** Les organisateurs se réservent le droit de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent jeu si des circonstances indépendantes à leur volonté l'y contraignent. Le règlement du jeu sera disponible au siège de l'association, sur le site internet de l'association <https://23000.fr/> sur le portail des vitrines de Guéret <https://gueret-vitrines.fr/>